



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 58044

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la réforme de la taxe d'apprentissage. Selon le Gouvernement, la réforme de la taxe d'apprentissage permet le dégagement de moyens supplémentaires afin d'encourager la formation en apprentissage. Elle lui demande de bien vouloir préciser en quoi cette réforme permet le dégagement de moyens supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58044

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5141

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)